

REGLEMENT DE JEUX-CONCOURS
« Remplissez votre hotte de Noël avec JANOD » en 3 jeux-concours
du 22/11/19 au 12/12/19

JURATOYS SAS, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1.600.000 € inscrite au RCS Lons le Saunier sous le numéro 453 389 660 et dont le siège social est situé 13 rue de l'Industrie 39270 ORGELET France, ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, dont les modalités, conditions de participation, lot(s) et règles sont définis dans le présent règlement.

Chaque participant déclare en avoir pris intégralement connaissance. La participation est soumise à l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

Les Jeux-Concours objet du présent règlement ne sont pas associés à Facebook, ni gérés, parrainés ou sponsorisés par Facebook. En conséquence, les informations, en ce compris les données personnelles, sont fournies par le participant à l'Organisateur et non à Facebook.

Conditions de participation

Les Jeux-Concours sont ouverts à toute personne physique majeure.

La participation nécessite la détention d'un compte sur le site précisé dans le tableau ci-dessous à ACCES AU JEU-CONCOURS soumise à l'acceptation expresse des conditions générales du site.

Le participant ne doit payer quoique ce soit d'autre que les coûts inévitables liés à la réponse (communication non surtaxée). Ces frais ne seront pas remboursés.

La participation est strictement nominative et personnelle, chaque personne ne pouvant participer qu'une seule fois.

Les personnels du service communication de l'Organisateur ayant collaboré directement ou indirectement à l'organisation du Jeu-Concours, sa promotion et/ou sa réalisation, ainsi que les membres de leur famille tels que les conjoints, concubins, ascendants, descendants directs, frères et sœurs sont exclus de la participation du Jeu-Concours.

Chaque participant s'engage à se comporter de façon loyale et notamment à :

- Ne pas modifier ou tenter de modifier les dispositifs des Jeux-Concours proposés ;
- Ne pas utiliser plusieurs adresses mail pour une même personne physique ;
- Ne pas participer aux Jeux-Concours à partir du compte électronique d'un autre participant.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude, entraînera la disqualification immédiate de leur acteur. Tout contrevenant à l'une ou plusieurs dispositions du présent règlement sera privé de la possibilité de participer aux Jeux-Concours et du lot qui, le cas échéant, pouvait lui être attribuée.

INTITULE DU JEU-CONCOURS	Remplissez votre hotte de Noël avec JANOD en 3 jeux-concours du 22/11/19 au 12/12/19
TERRITOIRE	Jeux-concours limités à la France Métropolitaine
ACCES AU JEU-CONCOURS	Les jeux-concours sont accessibles à l'adresse suivante : https://www.facebook.com/Janod.page/ Adresse à laquelle est également consultable et téléchargeable le présent règlement. Le règlement sera adressé gratuitement dans son intégralité à toute personne qui en fera la demande à l'Organisateur, pendant la durée des Jeux-Concours.

DATES DU JEU-CONCOURS	Les jeux-Concours se dérouleront du 22/11/19 8h au 12/12/19 23h59 comme suit : 1er jeu : Du 22/11 au 28/11 2eme jeu : Du 29/11 au 5/12 3eme jeu : Du 6/12 au 12/12
NOMBRE DE GAGNANT(S) ET LOT(S) A GAGNER	Nombre de gagnant(s) : 1 gagnant par jeu concours Le(s) gagnant(s) se verra/verront attribuer le(s) lot(s) suivant(s) : 1er jeu : Du 22/11 au 28/11 Lot 1 : 1 table d'activité Baby Forest JANOD - J08018 2eme jeu : Du 29/11 au 5/12 Lot 2 : 1 draisienne Bikloon métal Vintage beige JANOD - J03294 3eme jeu : Du 6/12 au 12/12 Lot 3 : 1 cuisine Happy Day JANOD - J06564 Les lots ne sont ni échangeables ni contre d'autres prix, ni contre sa/leur valeur, ni contre tout autre bien ou service.
QUE FAUT-IL FAIRE POUR PARTICIPER ?	Pour participer, il convient aux participants de se rendre à l'adresse précisée ci-dessus à ACCES AU JEU-CONCOURS et de : Commenter une des 3 publications du concours.
TIRAGE AU SORT	Le lendemain de la clôture de chaque Jeu-Concours soit le 29/11/19, le 6/11/19 et le 13/12/19 l'Organisateur réalisera un tirage au sort parmi les participants ayant commenté une des publications du jeu afin de déterminer un gagnant chaque semaine.

Le gagnant sera informé des résultats et des modalités de retrait de son lot par tout moyen. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Le lot pourra soit être envoyé directement au gagnant, soit être retiré chez les partenaires désignés. Sans réponse de sa part dans un délai de 72 heures à partir de la confirmation de l'attribution du gain, le gagnant sera réputé avoir renoncé à son prix.

Le gagnant autorise l'Organisateur à procéder aux vérifications nécessaires pour vérifier son identité et ses adresses postale et/ou internet.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, compléter, proroger, suspendre, annuler ou reporter tout ou partie du Jeu-Concours, sans préavis, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé, ou que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Données personnelles

Les données personnelles dont la communication est le cas échéant demandée au participant par l'Organisateur sont limitées aux données personnelles strictement nécessaires à l'exécution du Jeu-Concours (sélectionner le gagnant) qui en est la finalité, soit à la communication avec le participant et à l'envoi du lot au gagnant.

La collecte des données repose sur le consentement du participant. En acceptant de participer au jeu-Concours, le participant consent à ce que ces données soient traitées conformément au présent article.

Les données sont conservées pour la durée nécessaire au traitement et gestion du Jeu-Concours, c'est-à-dire le temps du tirage au sort et envoi du gain au gagnant.

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données à caractère personnel le concernant.

Chaque participant peut exercer ses droits en adressant un mail au Responsable de Traitement à l'adresse mail suivante : dpo@juratoys.com ou à l'adresse postale suivante : DPO JURATOYS – 13 rue de l'Industrie – 39270 ORGELET – France.

Une réponse sera adressée par l'Organisateur dans un délai de dix (10) jours suivant la réception de la demande. Chaque participant dispose du droit d'introduire une demande une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr .

Litiges

La nullité, l'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs dispositions du présent règlement ne vaut aucunement renonciation de l'Organisateur à se prévaloir des autres clauses du règlement qui continuent à produire pleinement leurs effets.

Les Jeux-Concours et le présent règlement sont soumis au droit français.

En cas de différends entre les parties, elles rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires.

A défaut de règlement amiable du litige dans un délai maximum de trois (3) mois, tout litige sera soumis aux juridictions françaises compétentes.